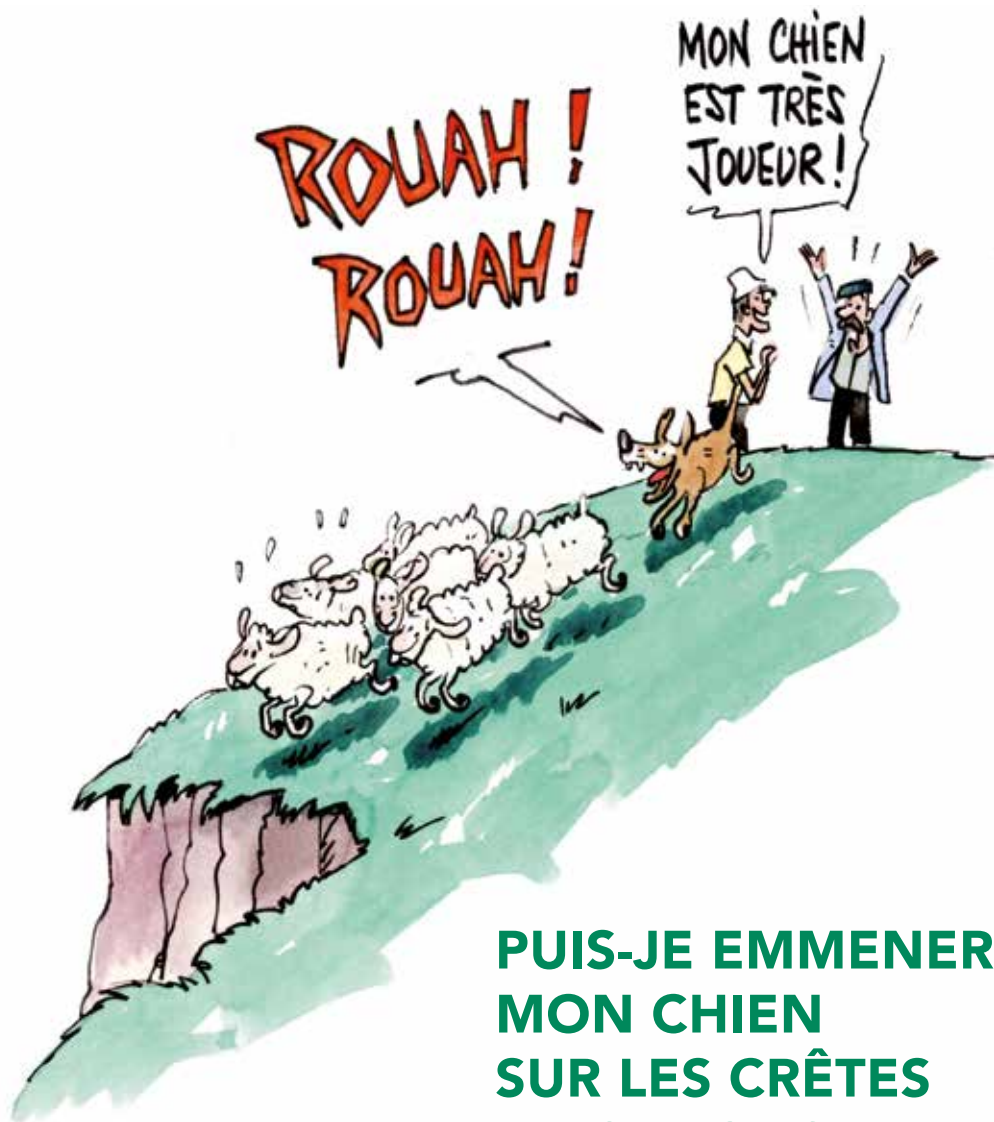




Réserve Naturelle
CHASTREIX-SANCY



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne



**PUIS-JE EMMENER
MON CHIEN
SUR LES CRÊTES
DU SANCY ?...**

NON

Sauf exception, **les chiens sont interdits dans la réserve naturelle de Chastreix-Sancy**, c'est-à-dire sur la majeure partie des crêtes.

En effet, nos animaux de compagnie dans les milieux naturels dérangent la faune et les troupeaux en estive. Cette interdiction vous sera rappelée par le pictogramme suivant :



MAIS...

Une exception : les chiens tenus en laisse sont cependant admis sur le sentier « GR30 », seul itinéraire balisé en rouge et blanc, qui traverse la réserve naturelle et les crêtes.

Vous pouvez donc monter sur les crêtes par le téléphérique avec votre chien si vous restez par la suite sur cet itinéraire. Cette autorisation localisée vous sera rappelée par le pictogramme suivant :



CETTE INTERDICTION EST RÉGLEMENTAIRE

Elle est issue de l'application de l'article 3 du décret de création de la réserve n° 2007-1091 du 13 juillet 2007. Ne pas respecter cette règle est passible d'une amende d'un montant maximal de 450 euros (contravention de 3^{ème} classe).

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE CHASTREIX-SANCY

contact@reservechastreix-sancy.fr
Le Bourg, 63 680 Chastreix
04 73 21 41 74

Ne pas jeter sur la voie publique